

- Art.**
- Greffier et assistant:*
à Montréal, leurs pouvoirs, 605.
définition, 705 (e).
- Grèce:*
droit à la, 497, 590.
émeute, 87.
intimidation, 501 (f).
- Grosses des procédures*, 727, 799,
833 (3), 914.
- Grossières indécence* 206.
- Guet-apens*, 128.
- H**
- Habeas corpus*, 1120.
- Habeas corpus ad subjiciendum*,
Vol. 2.
- Habitation:*
défense d'une maison, 59 et s.
définition, 335 (1), 339
destruction, détérioration, 510
(A).
dommages au moyen d'explosifs,
111 et s.
effraction, 457 et s.
incendie, 511.
introduction dans, définition,
340.
tentative de meurtre, 264 (f).
- Haute cour de justice:*
dans l'Ontario et Nouvelle-Ecos-
se, 599 et s.
- Héritière:*
enlèvement, 314.
effet de la condamnation, 314.
(2).
- Homicide:*
accélération de la mort, 256.
accès de colère, 261.
- blessures dont le traitement a-
mène la mort, 258.
condamnation à mort à l'aide
du parjure, 253.
coupable, définition, 252, 259,
260.
définition, 250.
(V. Meurtre).
frayeur par, 255.
influence sur l'esprit, 255.
involontaire, définition, 261, 262
négligence d'entourer une ex-
cavation, 287 (2).
mort dans l'an et jour, 254.
mort qui aurait pu être préve-
nue, 257.
non coupable, n'est pas un crime.
252 (4).
provocation, définition, 54 (2),
62 (3), 261.
punition, 268.
réduit à l'homicide par la pro-
vocation, 261.
verdict sur accusation de meur-
tre, 951 (2).
- Honoraires:*
des avocats, échelle, 1047.
constables, 770.
greffiers, 770, 878.
interprètes 770.
juges de paix, 770.
témoins, 770.
- Huis clos*, 645.
jeunes délinquants, 644.
- Huissier:*
agent de la paix, 2 (3).
assaillir un, 296 (d).
entraver un, 169 (b).
mandat de saisie, 741 et s.
visa, 743.
- Huitres:*
vol d', 371.
- Art.**
- Hyp*
- Iden*
- Idio*
(V.
- Igno*
- Ile*
- cour*
su
proc
- Imm*
défe
frau
"titr
- Inca*
défin
prév
- Ince*
homi
- Ince*
cont
ex
- "Inci
fard
- Incit*
à cor
- à la
meur
muti
sauv